



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Département fédéral des affaires étrangères
(DFAE)
Département fédéral de l'économie, de la
formation et de la recherche (DEFR)

Envoi par courriel :
M21-24@eda.admin.ch

Fribourg, le 20 août 2019

Consultation relative au Rapport explicatif sur la coopération internationale 2021-2024

Madame, Monsieur,

Nous nous référons à votre courrier du 2 mai 2019 dans le cadre de la procédure de consultation notée en titre.

Nous avons examiné avec intérêt les documents fournis et nous permettons de vous faire part des observations ci-dessous.

Tout d'abord, nous tenons à saluer la mise en consultation du rapport. Cette procédure permet non seulement une meilleure information, mais également un débat sur la politique de développement de notre pays.

Ensuite, concernant les objectifs de la coopération internationale (CI), nous relevons que la réduction de la pauvreté n'y est plus explicitée en tant que telle, alors qu'elle est le premier des 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030. Or, si le nombre de personnes touchées par la grande pauvreté diminue en Asie et en Amérique Latine, il augmente de manière significative en Afrique subsaharienne. Les gouvernements totalitaires intensifient leurs atteintes aux droits humains, le dérèglement climatique représente une menace existentielle pour les populations des pays pauvres et les inégalités s'accroissent.

Nous regrettons en outre que les questions de genre (ODD 5) ne constituent plus un axe transversal central de la CI. En effet, la pauvreté, en particulier dans les zones rurales, touche en tout premier lieu les femmes. Réduire l'importance stratégique de cet ODD revient à diluer les cibles prioritaires de la CI et à accentuer la fragilité.

Nous approuvons la décision de renoncer à la conditionnalité régissant le lien entre la CI et la politique migratoire. Elle permet de préserver le co-financement de projets prenant en compte la migration et les déplacements forcés, en particulier par la prévention et en favorisant la protection et l'intégration des migrants dans leur région d'origine.

Pour ce qui est de la concentration géographique, elle répond à un souci d'efficacité et demeure, à cet égard, indispensable. Cela dit, un départ pur et simple de la CI helvétique aurait notamment sur l'Amérique Latine des répercussions désastreuses pour les populations locales aux prises avec des réalités politiques compliquées et de grands enjeux environnementaux. Un focus thématique différencié par région géographique, avec par exemple une concentration sur la promotion de l'État de droit et des droits humains en Amérique Latine, ferait sens selon nous.

Pour finir, nous soulignons que l'engagement des cantons et de communes dans la mise en œuvre des ODD et leur participation à la CI pourrait davantage être mis en valeur dans le rapport. Tous les cantons latins contribuent en effet à financer efficacement des projets par l'intermédiaire des fédérations cantonales de coopération.

Pour toute question relative à notre prise de position, Madame Simone Brodard, Conseillère scientifique à la Direction de la sécurité et de la justice, se tient volontiers à votre disposition (+41 26 305 23 72, simone.brodard@fr.ch).

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :



Jean-Pierre Siggen
Président



Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat